



AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI

Pôle régional agricole de Brasilia

26 mars 2020

Mesures et impacts de la pandémie de coronavirus Covid-19 --- Spécificités des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche au Chili

Résumé

1 306 cas confirmés au 26 mars et 4 morts. Le pays est en phase 4 de l'épidémie depuis le 16 mars. Les frontières sont fermées aux étrangers non-résidents depuis le 18 mars. Absence de restrictions à la circulation des marchandises, la fermeture des frontières ne s'appliquant pas aux flux commerciaux. Des mesures générales de soutien à l'économie annoncées le 19 mars prévoient une injection de 10,5 Mds€ dans l'économie. Le ministre de l'agriculture a annoncé des mesures spécifiques de prorogation pour 90 jours des échéanciers de paiement pour les prêts consentis auprès de l'INDAP. **Un protocole de protection vis-à-vis du Covid-19 a été mis en place pour les marchés alimentaires (25/03).**

Contexte général

Au 26 mars 2020, **1 306 cas sont confirmés** dont **746** dans la région métropolitaine de Santiago. **Quatre décès** sont à déplorer. Selon les informations données par le ministre de la santé le pic épidémique devrait être atteint entre fin avril et début mai.

Le Président Piñera a décrété l'état d'exception constitutionnelle de « catastrophe » dans le pays jusqu'au 18 juin. Cela permet à l'exécutif de potentiellement prendre toute mesure adaptée.

Le gouvernement chilien encourage l'auto-confinement ciblé. Il s'est pour le moment refusé à un confinement national et obligatoire et a mis en place des restrictions de circulation et de réunion de portée nationale, ainsi que certaines mesures strictes de quarantaine dans certaines localités du pays.

Le gouvernement a fait le choix de tester largement la population. Le protocole actuel prévoit le test de tous les individus qui présentent des symptômes respiratoires et de fièvre. D'ici le 29 mars, le recours aux tests rapides sera élargi à toute personne qui, ne présentant pas nécessairement de symptômes, peut être porteuse du virus. Le prix du test de dépistage est plafonné à environ 27€.

En cas de doute sur sa situation personnelle au Chili le ministère chilien de la Santé peut être contacté au 600 360 77 77 ou via son site www.saludresponde.cl

Restrictions aux frontières pour les personnes

Depuis le 18 mars, **fermeture de toutes les frontières** terrestres, maritimes et aériennes aux étrangers non-résidents, y compris ceux en transit. A l'entrée au Chili, **depuis le 22 mars, toute personne sera mise en quarantaine pour une période de 14 jours, quel que soit son pays d'origine et son statut.**

Les Français de passage au Chili sont invités à compléter un [formulaire en ligne](#) avant leur arrivée. Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Chili et la [fiche de conseil aux voyageurs](#). En complément, une cellule de réponse téléphonique est ouverte à l'ambassade de France tous les jours pour répondre aux questions sur le Covid-19 : (56) 2 24 70 80 80

Circulation des marchandises

Aucune mesure de restrictions ou de contrôles spécifique n'a été prise par les autorités chiliennes à l'encontre des importations ou exportations de marchandises.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée.



AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI

Pôle régional agricole de Brasilia

26 mars 2020

Il est à noter que la **fermeture des frontières chiliennes depuis le 18 mars pour les étrangers non-résidents ne concerne pas les flux commerciaux.**

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Aucune problématique spécifique signalée à ce jour.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Des mesures générales d'urgence ont été annoncées le 19 mars. Elles représentent une injection de 10,5 Mds€ pour soutenir trois types de mesures :

- renforcer le budget du système de santé, en apportant un complément aux actions déjà prises ;
- protéger le revenu des familles, en garantissant le paiement des salaires des personnes qui devront rester confinés pour des raisons d'urgence sans possibilité de réaliser leur travail à distance ;
- protéger les emplois, en permettant une réduction de la durée travaillée et en compensant le manque à gagner *via* les ressources du Fonds du chômage solidaire.

Par ailleurs, une série d'autres outils ont été annoncés en complément, notamment :

- apport de capital à la banque nationale pour 450 M€ ;
- mise en place de bons Covid-19, pour venir en appui des personnes sans travail formel (coût : 11,5 M€) ;
- création d'un Fonds solidaire pour affronter la crise. Il sera géré par les municipalités pour agir face aux urgences sociales (coût 90 M€) ;
- suspension des paiements des impôts prévisionnels mensuels de l'impôt sur le revenu pour les entreprises au cours des 3 prochains mois ;
- prorogation du paiement de la TVA des trois prochains mois pour toutes les PME et possibilité de payer avec un échéancier de 12 mois sans intérêts ;
- prorogation du paiement des contributions du mois d'avril pour les PME et les personnes ne dépassant pas un revenu fiscal de 144 000€ ;
- annulation transitoire des droits de timbre pour toutes les opérations de crédit durant des 6 prochains mois ;
- accélération par l'Etat du paiement de ses factures, à compter du mois d'avril.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Le ministère de l'agriculture a mis en place une prorogation des échéanciers de paiements pour les prêts consentis auprès de l'INDAP (principalement des petits agriculteurs), pour une durée de 90 jours.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a indiqué que le recensement agricole qui devait se réaliser en avril prochain sera reporté à une date qui reste à fixer.

Mise en place le 25 mars d'un protocole de mesures d'hygiène spécifique à la protection contre le Covid-19, destiné aux consommateurs et exposants dans les marchés alimentaires.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...